

IUD
Le programme IUD (Interface Urbanisme et Déplacements) est interministériel. Articulé autour de 10 thèmes d'actions, il est centré sur la nécessité d'une approche transversale embrassant les différents champs des politiques d'urbanisme, de déplacements et d'aménagement du territoire.

IUD 6
Le thème IUD6 vise à mieux prendre en compte la problématique des déplacements dans les démarches politiques de la ville.

Le comité de suivi de ce thème est constitué de la DIV, la DDT, la DGUHC, la DRAST, le GART et l'AMVBF.

CERTU
centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques
9, rue Juliette Récamier
69456 Lyon Cedex 06
Tél. : 04 72 74 58 00
Fax : 04 72 74 59 00
www.certu.fr

Contacts Certu :
Jean-Paul Birchen et
Nicolas Crossonneau

Rédaction :
Christophe FOULTIER de
FORS Recherche Sociale.
Maquette :
Catherine RENEAU, de
l'Atelier Albert AMAR
Impression :
Graphi-Scann

Toute reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement du Certu est illicite (loi du 11 mars 1957). Cette reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

●●● Vers une prise en charge globale des mobilités

Un taux de réussite plus que satisfaisant à l'auto-école, et un développement de l'activité du taxi social

Les deux activités portées par l'association obtiennent un franc succès. Le taux de réussite aux examens est supérieur à la moyenne nationale (76 % pour le code, 60 % pour la conduite). Par ailleurs, il est constaté une progression importante des courses de taxi lors des deux dernières années. Si, comme le précise la directrice de l'association, une faible part des élèves ne pourra « jamais conduire », il n'en reste pas moins

Les axes de développement de l'association Mobilité 37

Forte de son succès, l'association développe aujourd'hui une plate-forme de mobilité dont le rayonnement est départemental. Elle développe également une activité de conseil pour les collectivités publiques.

- Une « plate-forme de mobilité » départementale

L'association est aujourd'hui promue « plate-forme de mobilité » pour l'ensemble du département. En partenariat avec la Direction du travail et le Conseil général, il s'agit de constituer « un centre de ressources pour tout ce qui relève de la mobilité » (taxi social mais aussi bus et arrêts de bus, trains, gares, avec horaires disponibles à l'échelle du département...). Le principe est ici de centraliser les appels des personnes en recherche d'emploi et exprimant un besoin de déplacement pour les orienter vers l'offre la plus adéquate. Cette nouvelle étape doit intégrer la mise en œuvre d'un système de covoiturage durant l'année 2005. Un partenariat est assuré entre Mobilité 37 et les opérateurs de transport (SNCF et Fil Vert) pour alimenter la base de données de l'association.

que la formation a fait ses preuves et que toutes les personnes ayant réussi leur examen de conduite ont généralement obtenu un emploi.

- Une combinaison réussie entre insertion et besoins de déplacements spécifiques

L'association Mobilité 37 a réussi le pari de combiner insertion socioprofessionnelle et besoins en déplacements spécifiques. Elle a d'ailleurs été récompensée à plusieurs reprises, par le prix « Fraternité 2000 » à Lille, mais aussi dans le cadre du concours « Initiative en économie sociale » de 2001.

- Diffuser l'expérience sur d'autres territoires
- La médiatisation de l'association a déjà contribué à éveiller l'intérêt de plusieurs collectivités et divers organismes. Ainsi Mobilité 37 a-t-elle été interpellée par la direction générale de l'ANPE dans le but de participer au programme européen EQUAL.

- Un centre de ressources pour orienter le public vers l'offre de transport la plus adéquate

« Le centre de ressources est destiné aux travailleurs sociaux qui passent du temps à organiser des trajets pour les personnes qu'ils accompagnent, mais nous recevons également des personnes en difficulté pour leur expliquer personnellement les possibilités de déplacements existantes... Nous proposons dans ce cadre les mêmes renseignements qu'à un guichet de gare. Notre service permet à une population en marge d'avoir accès aux mêmes droits et renseignements que n'importe qui » indique la directrice de Mobilité 37.

Qui contacter ?

Mme SEGRET
directrice de Mobilité 37
Tél. : 02 47 20 93 70
Numéro vert : 08 00 80 14 83
mobilit37@wanadoo.fr

Mme GAROT
adjointe au chef de service Insertion du
Conseil général de l'Indre-et-Loire
Tél. : 02 47 31 45 69
pgarot@cg37.fr

Certu

Politique de la ville et déplacements

Fiche n°1
Janvier 2005

MOBILITÉ 37 : l'apprentissage de la mobilité pour des personnes en démarche d'insertion



L'équipe Mobilité 37

Mobilité 37 est une association qui gère une auto-école sociale et propose plusieurs services à la mobilité à Tours, dans le département de l'Indre-et-Loire.

Son activité consiste à accompagner des personnes en insertion sociale et professionnelle et à les former à la conduite et à la sécurité routière. Un service de taxi social complète l'activité de l'auto-école. Mobilité 37 met également en place une « centrale de mobilité » pour des personnes faiblement mobiles. Outre sa directrice, la structure compte huit salariés dont trois moniteurs d'auto-école, une formatrice pour la remise à niveau des élèves, une animatrice pour la plate-forme mobilité, deux accompagnateurs pour le taxi social et une secrétaire.

●●● Soutenir une politique départementale d'insertion par une aide à la mobilité

Répondre aux problèmes de déplacements dans le département de l'Indre-et-Loire

Bien que l'agglomération de Tours polarise un vaste espace régional, ses périphéries rurales sont marquées par d'importants problèmes de mobilité. Des personnes à faibles revenus, à l'écart des transports en commun, se retrouvent facilement captives de ce territoire. D'autres publics - plus identifiés dans les quartiers sensibles de Tours - rencontrent des freins pour accéder à un emploi ou à certains services du fait des horaires proposés par les transports en commun. C'est notamment cette population que Mobilité 37 accompagne, grâce à la mise en place d'un taxi gratuit et d'une auto-école sociale.

Une prise en compte des mobilités par le Conseil départemental de l'insertion (CDI) et le PLIE de l'agglomération de Tours

Face à l'ensemble de ces freins, le Conseil général d'Indre-et-Loire a décidé d'accroître l'offre de transport public, notamment dans le milieu rural (création de 9 lignes *via* son réseau de transport « fil vert »). Ces représentants proposent en outre une tarification sociale pour favoriser le déplacement des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RMI (soit 10 % du tarif d'un abonnement mensuel tous publics). Ils soutiennent également avec le FSE et les représentants du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de l'agglomération de Touraine la mise en œuvre des activités de l'association Mobilité 37.

- Une aide qui s'impose à l'échelle du département

« L'aide à la mobilité, c'est une longue histoire. Des solutions avaient été mises en place dans certains secteurs urbains, et la démarche locale a confirmé que les besoins ne se posaient pas spécifiquement dans un secteur, mais sur l'ensemble du département » évoque la responsable adjointe au service Insertion du Conseil général.

- Mailler l'offre de transport et les services existants

« Le transport et la mobilité représentent un axe fort du programme départemental de l'insertion en 2004 et 2005. Un travail inter-services a notamment été réalisé avec notre service Transport et infrastructure pour mailler les territoires existants » ajoute la représentante du Conseil général.



●●● Mobilité 37 : des services de mobilité adaptés aux publics en difficulté

L'auto-école sociale

Le permis de conduire représente souvent la condition indispensable à la recherche et à l'obtention d'un emploi. C'est en ce sens que l'association Mobilité37 propose d'accompagner des personnes en difficulté d'insertion jusqu'à l'obtention d'un permis de conduire : depuis le 1^{er} Janvier 2001, l'association a ainsi créé un poste d'accompagnateur social auprès de ses élèves. En outre, Mobilité 37 dispose d'un centre d'appels depuis avril 2003, avec l'appui du Conseil général, du FSE et de la Direction départementale du travail, afin d'apporter des solutions aux difficultés de mobilité que rencontrent les personnes en parcours d'insertion professionnelle; cette plate-forme est un service doté d'un numéro vert qui couvre tout le département d'Indre-et-Loire. Elle s'adresse aux particuliers, mais également aux prescripteurs

Les élèves inscrits en conduite accompagnée - qui doivent parcourir 3 000 km - possèdent rarement leur propre véhicule. En outre, les travailleurs sociaux signalent que des personnes peu solvables habitant les territoires ruraux environnants rencontrent d'importants problèmes de mobilité. C'est de ce double constat qu'est née en 2001 l'idée d'un taxi social gratuit sur l'ensemble du département. Les travailleurs sociaux mettent ainsi en relation des personnes isolées, éprouvant le besoin d'accomplir des démarches administratives, médicales ou liées à l'emploi, avec l'association. Après étude de faisabilité, l'association assure la course demandée grâce à l'un de ses élèves en conduite accompagnée. Ce dernier améliore ainsi sa conduite mais développe aussi des facultés de repérage spatial qui font souvent défaut.

Le taxi social : « un public en difficulté qui en aide un autre »

sociaux qui peuvent joindre la plate-forme via une ligne directe pour tous renseignements.

La démarche : développer une formation adaptée

La formation s'effectue par groupes de 15 personnes, effectif qui permet, selon la directrice, que chacun « ose se confronter à l'ensemble du groupe et soit suffisamment valorisé ». Elle débute par une « remise à niveau » dans le dessein d'acquérir les connaissances nécessaires à l'obtention du code. Ce dernier peut être passé à l'issue de trois mois de cours, rendus plus accessibles par différents procédés interactifs (construction du livre de code, etc). Une sensibilisation à la sécurité routière est soutenue par l'intervention de la police nationale et des pompiers, organisateurs avec les élèves d'une désincarcération simulée sur la place du quartier. On note qu'il existe une corrélation assez forte entre le public de l'association et les quartiers d'habitat social de l'agglomération : 56 % des bénéficiaires de la formation proviennent des quartiers dits « sensibles », avec une forte représentation du quartier où l'association est implantée.

Le taxi social : une offre de transport souple pour des territoires peu accessibles

La directrice de Mobilité 37 souligne particulièrement la souplesse d'utilisation du taxi social : « un premier taxi fonctionne de 8 heures à 17 heures, un deuxième en horaires décalés, et un troisième fonctionne le samedi en lien avec l'équipe du CCAS de Tours ». Cette souplesse de fonctionnement permet ainsi de résoudre les contraintes spatio-temporelles dans des territoires peu accessibles en milieu rural ou périurbain.

●●● Un partenariat au centre de la démarche

Un partenariat solide pour mettre en œuvre l'activité de taxi social

Lorsqu'elle était encore monitrice au sein d'une auto-école « dans le secteur marchand », l'actuelle directrice avait constaté l'inadéquation entre formations classiques et personnes en difficulté. En effet, les aides accordées par le Conseil général ne suffisaient pas à éviter les échecs. Il s'agissait donc d'offrir une formation adaptée, complémentaire à des personnes très faiblement insérées (toxicomanes, illettrées...). En 1998, cette monitrice d'auto-école licenciée en psychologie - formation illettrisme - propose au Conseil général le principe d'une auto-école sociale à destination de « ce public à

problèmes ». Le département réfléchit alors à la manière d'améliorer leur prise en charge : « le Conseil général était en pleine réflexion sur les mobilités » observe la directrice de la structure, qui ajoute que les principaux financeurs que sont les représentants du service Insertion du Conseil général et les représentants du FSE se sont toujours montrés réactifs et l'ont toujours soutenue.

L'auto-école : un public orienté par les travailleurs sociaux

Le public visé par l'action est peu à même de suivre une formation classique ; les élèves, « entre 25 et 40 ans », ont été exclusivement orientés par les CLI, l'ANPE, le PLIE et les éducateurs de justice (SPIP).

Le Conseil général d'Indre-et-Loire (pour 50 % des subventions), le FSE, l'ANPE et le PLIE d'Agglomération financent l'association Mobilité 37 depuis sa création. La DDASS contribue également à son financement. Les subventions allouées permettent ainsi de recevoir 60 candidats par an, soit approximativement un quart des demandes formulées. Un processus de sélection assez strict existe donc, Mobilité 37 n'acceptant aucune candidature directe.

Un projet porté par des subventions publiques



Les financeurs de Mobilité 37

Des partenariats durables pour soutenir les activités du taxi social

« Avec le partenariat actuel, on n'a jamais eu de soucis financiers. De fait, on a créé un service qui répond à une demande » souligne la directrice de la structure. Par exemple, la DDASS sollicite aujourd'hui l'association pour assurer la mobilité des demandeurs d'asile qui sont aujourd'hui accueillis en-dehors de l'agglomération de Tours - dans un contexte plus rural (Bourgueil, Chinon). L'association accompagne ces demandeurs d'asile dans leurs emménagements et déménagements, aux Restaurants du cœur ou encore à la Croix-Rouge.